

« LES JARDINS DU PARC » APPEL À PROJETS



1. Descriptif

Le Gouverneur de la province de Luxembourg souhaite rendre accessible la partie potager des jardins du Palais provincial et, à cette fin, propose de mettre à disposition de la Ville d'Arlon une superficie d'environ 20 ares pour le projet « Les jardins du Parc ».

Ce superbe écrin de verdure est situé en plein cœur d'Arlon, entre la place Léopold et le square Albert 1er (devant l'église Saint-Martin). L'espace prévu est délimité par les serres du Palais, un muret intérieur et le mur d'enceinte extérieur.

Ce projet de jardin collectif et citoyen se conçoit, se construit, se cultive à plusieurs.

Il offre à chacun la possibilité de travailler à une réalisation commune, il suppose une concertation et une coopération entre plusieurs partenaires potentiels tels que jardiniers, associations, comités de quartiers, écoles ...

Pour prendre connaissance du règlement et télécharger le dossier de candidature, rendez-vous sur le site : www.arlon.be/actualites

Le formulaire de candidature dûment complété, doit être renvoyé pour le 20 avril 2020 à caroline.meynen@gouverneur-luxembourg.be

Personnes référentes :

Coordination (questions diverses) :

Stephane Bastogne, éco-conseiller de la ville d'Arlon

stephane.bastogne@arlon.be

Tel : 063 21 30 72

Secrétariat (visite de la parcelle) :

Caroline Meynen

caroline.meynen@gouverneur-luxembourg.be

Tel : 063 21 26 24

2. Localisation du projet

Surface : 18 ares
Périmètre : 178 mètres



La parcelle peut être visitée sur rendez-vous

3. Règlement

Article 1er : Objet et objectifs

Le présent règlement établit les critères de sélection et de recevabilité, les modalités et les conditions de participation à l'appel à projets lancé par le Collège communal dans le cadre du budget participatif mis en place par la Ville d'Arlon. Les jardins partagés, cultivés de manière biologique participent à la démarche de consommation durable et de création de réseaux coopératifs. En y accueillant en plus de nouveaux aménagements favorables à la biodiversité, les jardins deviennent alors des maillons essentiels du réseau écologique. Au travers de cet appel à projets, un soutien financier de 5000 euros maximum ainsi que des conseils techniques personnalisés seront offerts aux lauréats.

Article 2 : Bénéficiaires

Peuvent répondre à l'appel à projets visé par le présent règlement :

Les collectivités situées sur le territoire de la commune d'Arlon qui souhaitent créer du lien social via des espaces partagés liés à l'alimentation durable et à la protection de la biodiversité (potager, verger, plantations mellifères ...).

Par collectivité, on entend :

- Une association de protection de l'environnement qui souhaite développer un projet ayant valeur d'exemple
- Un centre social qui a un projet d'insertion professionnelle
- Un collectif de quartier qui souhaite créer un jardin partagé
- Un établissement scolaire qui souhaite développer un projet éducatif et environnemental pour ses étudiants
- ...

Article 3 : Conditions de recevabilité

Le dossier de candidature devra être envoyé par email au secrétariat du Gouverneur de la province : caroline.meynen@gouverneur-luxembourg.be

Il comprendra :

- Le formulaire ad hoc dûment complété, signé et daté par le demandeur.
- Le budget détaillé du projet en précisant la destination de la subvention communale sollicitée et un calendrier de mise en œuvre du projet.
- Les statuts de l'association promotrice du projet.
- Toutes autres pièces que le demandeur estime utiles.

Pour toute question et complément d'information, n'hésitez pas à contacter le coordinateur du projet via l'adresse mail stephane.bastogne@arlon.be

Le demandeur enverra son dossier complet au plus tard le 20 avril 2020, la date du courriel faisant foi. À défaut, sa candidature sera déclarée irrecevable.

Article 4 : Dépenses non éligibles

Ne peuvent être subventionnés :

- Les frais de fonctionnement structurels non spécifiques au projet.
- Les frais d'infrastructure.
- Les frais liés à des services que le service environnement de la Ville est en mesure de proposer (animations, conseils techniques de mise en œuvre du projet ...).

Article 5 : Composition du jury de sélection

Le jury de sélection sera composé des personnes suivantes :

- Le Gouverneur de la province de Luxembourg (ou son représentant)
- Le Bourgmestre de la Ville d'Arlon (ou son représentant)
- L'échevin de l'environnement de la Ville d'Arlon
- Les personnes référentes du projet
- Un expert externe référent dans le domaine de la protection de la nature.

Article 6 : Critères d'octroi/Éligibilité

Après examen des dossiers de candidatures déposés, le jury se prononce sur leur recevabilité sur base du présent règlement. Parmi les dossiers validés, il sélectionne les projets les plus pertinents dans les limites de l'espace disponible et des crédits octroyés dans le cadre du budget participatif dont le montant est plafonné à 5000 €.

Pour être éligible, le projet doit poursuivre au moins trois des objectifs suivants :

Objectifs environnementaux et patrimoniaux

- Conservation et valorisation de la biodiversité : jardins botaniques, arboretums, collections, conservatoires
- Accueil des auxiliaires du jardinier (insectes et oiseaux), valorisation des micro-milieus naturels
- Conservation du patrimoine, de techniques, de modes de gestion, de cultures
- Amélioration du cadre de vie
- ...

Objectifs sociaux

- Favoriser le lien social, inter-générationnel, interculturel, l'animation d'un quartier, la création d'espaces ou de temps de rencontre et d'échange
- Insertion sociale : rupture de l'isolement, apprentissage des rythmes, travaux collectifs, échanges et rencontres
- ...

Objectifs de sensibilisation, d'éducation et de formation

- Apprentissage de comportements respectueux de l'environnement, des autres et de soi (compréhension et respect du vivant)
- Apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie participative, de la conduite de projets collectifs
- Techniques de jardinage, de gestion et d'aménagement de l'espace
- Techniques de valorisation des produits du jardin : transformation, cuisine, conservation
- ...

Objectifs techniques et scientifiques

- Expérimentations, études : techniques de culture, variétés, pédologie, botanique, astronomie ...
- ...

Objectifs artistiques et culturels

- Éveil des sens, création artistique
- Théâtre de verdure
- Visites, dégustations
- ...

Objectifs économiques

- Production alimentaire : auto-consommation
- Ateliers culinaires
- Production de semences, de plantes d'agrément : sur place, à emporter, à échanger
- Recherche d'un équilibre économique, d'une autonomie financière
- Insertion économique : retour à l'emploi, création d'emplois, formation professionnelle

Le jury évaluera les dossiers sur base des éléments suivants :

- L'intégration des objectifs.
- Le caractère innovant et reproductible du projet.
- La pérennité du projet.
- La plus-value du projet en terme de biodiversité, par rapport à la situation existante.

Après analyse du procès-verbal du jury, le Collège communal statuera sur l'octroi de la subvention.

Article 7 : Calendrier/Étape/Délai

- Renvoi des documents (20 avril 2020)
- Rencontre du jury choix des projets (+- 30 avril 2020)
- Départ des projets (mi-mai 2020)
- Inauguration du projet lors des Journées du Patrimoine 2020 (12 et 13 septembre).

Formulaire d'inscription

ÉTAPE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1) *Titre du projet :*

2) *Fiche d'identité du projet*

Nom de votre association :

Forme juridique :

Adresse :

Courriel :

Site Web :

Téléphone :

Veillez décrire les activités habituelles de votre organisation :

Veillez décrire, le cas échéant, les partenaires avec lesquels vous travaillez dans le cadre de ce projet :

- D'autres acteurs participeront-ils au projet et quel sera leur apport ?

3) *Personne(s) responsable(s)*

Il est important que l'auteur de projet désigne une personne responsable du projet, garante de la bonne tenue du jardin :

- Responsable des clefs/ ouverture et fermeture du jardin
- Utilisation de l'eau, des outils ...
- Personne-ressource pour répondre aux diverses questions au sujet des ouvertures du jardin, de la participation ...

Nom et prénom de la personne responsable :

Courriel :

GSM :

ÉTAPE 2 : DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

Réalisation concrète

- En quelques lignes, décrivez votre projet et son objectif principal

À qui le projet s'adresse-t-il ?

Estimation du nombre de participants

Quels sont vos objectifs et effets escomptés ?

A reprendre notamment dans les objectifs énumérés au point 6

Cela suppose une prise de conscience des enjeux du projet, de la responsabilité engagée vis-à-vis des habitants qui se traduit par :

- l'obligation de prévoir une action à long terme par la construction d'un partenariat avec des institutions et associations de terrain ;
- la nécessité de construire un cadre d'animation ;
- la mise en place d'un fonctionnement participatif entre l'institution commanditaire, les partenaires, l'association porteuse de projets et les habitants ;
- le réel respect des aspirations des habitants ;
- le respect et l'impact écologique ;
- ...

Caractère innovant ou original

- Comment décririez-vous le caractère innovant ou original de votre projet ?

Demandes

- Attendez-vous un appui de la part de la Ville d'Arlon lors de la mise en oeuvre du projet (aide logistique, conseil technique et/ou animation) ?

ÉTAPE 3 : CALENDRIER

Décrivez et détaillez les étapes successives de la réalisation de votre projet à l'aide du tableau ci-dessous :

ÉTAPE / ACTIVITÉ	PÉRIODE DE RÉALISATION	PARTENAIRES ENVISAGÉS + LEUR APPORT SPÉCIFIQUE

ÉTAPE 4 : BUDGET DÉTAILLÉ

POSTES	MONTANTS	PART COMMUNALE

Le terrain est déjà alimenté en eau et en électricité

Coût total du projet =

Montant de la subvention sollicitée dans le cadre de ce dossier =

Cofinancement éventuel =

ÉTAPE 5 : ESTIMATION DE LA SUPERFICIE NÉCESSAIRE AU PROJET ET DESCRIPTION

Parcelle du jardin : Le projet ne doit pas forcément recouvrir toute la surface du jardin, plusieurs projets peuvent cohabiter

Remarque :

- Ne pas toucher aux murs
- Pas d'installation de points d'eau (mare)
- Pas d'animaux

Superficie nécessaire pour le projet :

Joindre une esquisse du projet.

Nombre d'annexes :

Fait à : _____ le _____

Signature de la personne habilitée à représenter juridiquement l'Association :